

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

portant révision de la situation administrative
de Monsieur MISSONGO Timothée, Ingénieur des
Mines des cadres (des Services Techniques).-

LE MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISIS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/26 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
le solde des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 80/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie III des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat
(/u le décret n° 67/50/FP-IE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
recouvrements, notamment au son article 1er paragraphe 2 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1971 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 75/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/016 du 26.01.1981 au décret n° 80/644
du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 75/124/IEP/DGNG du 14.3.1975 portant promotion
des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Ser-
vices Techniques (Mines) de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 77/472/MTPS/DGMP du 7.9.1977 portant promo-
tion des ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Techniques (Mines) ;
(/u le décret n° 80/414/IEP/SGMIE du 17.9.1980 portant promotion
des Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Mines) ;
(/u le décret n° 81/796/MTP/DGTFP/DFP du 25.11.1981 accordant
une bonification de deux (2) échelons à Monsieur MISSONGO Timothée, In-
génieur des Mines ;

ARTICLE 1er : Est et demeure retiré le décret n° 81/796/MTJ.DGTFP.DFP du 25.11.81 accordant une bonification de deux échelons à Monsieur LISSONGO Timothée, Ingénieur des Mines.

ARTICLE 2.- : En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.3.60 relatif, Monsieur LISSONGO Timothée, Ingénieur des Mines de 5° échelon, 1220 des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Industriels (Mines), titulaire du Doctorat de 3° Cycle en Géologie et Applications au Domaine Marin, délivré par l'Université de BORDEAUX I (FRANCE), bénéficiaire d'une bonification de deux (2) échelons, est nommé au 7° échelon de son grade, indice 1460 pour compter du 20.6.81. ACC = Néant.

ARTICLE 3.- : La situation administrative de l'intéressé est révisée conformément au tableau ci-après :

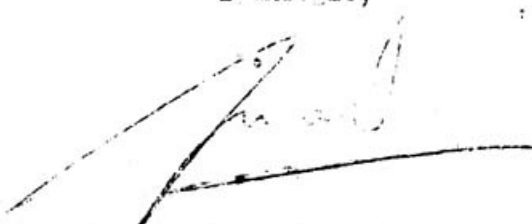
ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<u>CATEGORIE A, HIERARCHIE I</u>	<u>CATEGORIE A, HIERARCHIE I</u>
- Promu Ingénieur de 2° échelon, indice 940 pour compter du 26.7.74 (Décret n° 75/124/MTJ/DGAG du 14.3.1975).	- Promu Ingénieur de 5° échelon, indice 1220 pour compter du 26.7.80.
- Titulaire du Doctorat de 3° Cycle en Géologie et Applications au Domaine Marin, délivré par l'Université de BORDEAUX I (FRANCE) bénéficiaire d'une bonification de deux (2) échelons, est nommé au 4° échelon de son grade, indice 1140 pour compter du 20.6.81, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage ACC = Néant. (Décret n° 81/796/MTJ/DGTFP/DFP du 25.11.81).	- Titulaire du Doctorat de 3° Cycle en Géologie et Applications au Domaine Marin, délivré par l'Université de Bordeaux I (FRANCE), bénéficiaire d'une bonification de deux (2) échelons, est nommé au 7° échelon de son grade, indice 1460 pour compter du 20.6.81, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage. ACC = Néant.
- Promu Ingénieur de 3° échelon, indice 1010 pour compter du 26.7.76. (Décret n° 77/472/MTJ/DGTFP du 7.9.77)	
- Promu Ingénieur de 4° échelon, indice 1140 pour compter du 26.7.78. (Décret n° 80/414/MTJ/DGTFP du 17.10.80)	
- Promu Ingénieur de 5° échelon, indice 1220 pour compter du 26.7.80. (Décret n° 82/494/MTJ/DGTFP du 28.5.82).	

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

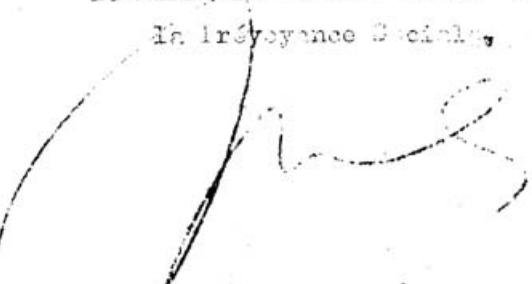
BRAZZAVILLE, le 30 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et de
l'Énergie,


Rodolphe A. B. A. B. A..-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MABOUMBA.-


Colonel Louis SYLVAIN - GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Itihi Cassetounba- LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
LGTFP/DFP.....	3
M.R.E.....	2
D.E.....	2
D.C.F.....	1
INTERESSE.....	1
ICSSIER.....	3
SGCM/BC.....	2

